

AVIS DE MISE A DISPOSITION

Modification (simplifiée) n°1 du PLU de Leschaux

Modalités de mise à disposition du dossier

Par arrêté n° ARR-2023-19 du 6 octobre 2023, la Présidente de la Communauté d'agglomération dénommée « Grand Annecy » a prescrit la modification (simplifiée) n° du PLU de Leschaux. L'objet de cette modification simplifiée est de rectifier une erreur matérielle au règlement graphique.

Par délibération n° DEL-2024-30 du 15 février 2024, le Conseil communautaire du Grand Annecy a fixé les modalités de la mise à disposition du public du dossier de modification (simplifiée) n°1 du PLU de Leschaux.

Pendant la durée de la mise à disposition du dossier, qui se déroulera du **11 mars 2024 inclus au 12 avril** pour 33 jours, le public pourra consulter le dossier et présenter ses observations et propositions sur un registre ouvert dans les lieux suivants :

- **Mairie de Leschaux**, Chef Lieu – 74320 Leschaux
 - Du lundi de 14h à 19h et le jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.
- **Siège du Grand Annecy**, 46, avenue des Îles – BP90270 – 74007 Annecy Cedex
 - Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

Pendant la durée de mise à disposition du public, le dossier peut également être consulté et téléchargé depuis le site internet du Grand Annecy, (www.grandannecy.fr), rubrique Aménagement du territoire, section plan local d'urbanisme) et à partir de la plateforme www.registre-dematerialise.fr.

Il sera également possible pour le public de faire connaître ses observations et propositions, jusqu'à la fin de la mise à disposition :

- par courrier : à l'attention de Mme la Présidente, Grand Annecy, 46 avenue des Iles, BP 90270, 74007 Annecy cedex, avec pour objet « Modification simplifiée n° 1 du PLU de Leschaux »,
- par inscription sur un registre papier, déposé dans les lieux suivants :
 - en mairie de Leschaux, aux jours et heures d'ouverture précisés précédemment,
 - au siège du Grand Annecy, direction de l'aménagement, aux jours et heures d'ouverture précisés précédemment,
- par inscription sur la plateforme numérique : www.registre-dematerialise.fr/5195

Les pièces jointes éventuelles ne devront pas dépasser la taille totale de 10 Mo.

A cet effet, un poste informatique avec un accès internet gratuit au site internet du Grand Annecy est mis à disposition du public au Grand Annecy, aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

A l'issue de cette mise à disposition, le conseil communautaire du Grand Annecy sera amené à tirer le bilan et à se prononcer sur l'approbation de cette modification (simplifiée) n°1 du PLU de Leschaux.

La Présidente de la Communauté d'agglomération du Grand Annecy,
Frédérique LARDET.